



Lettre ouverte transmise  
aux médias d'information le 12 avril 2016

## L'association québécoise de lobbyistes se sert-elle des OSBL pour redorer son image?

Le **Réseau québécois d'action communautaire autonome** (RQ-ACA) condamne l'attitude malveillante de l'Association québécoise des lobbyistes (AQL) qui tente, par tous les moyens, de faire étendre la portée de la loi sur le lobbyisme à tous les organismes sans but lucratif (OSBL), incluant les organismes d'action communautaire.

Contrairement à ce que le président de l'AQL, Mathieu Santerre, laisse croire dans un entretien avec le Courrier parlementaire le 8 avril 2016, les organismes d'action communautaire n'ont jamais prétendu vouloir créer deux catégories de lobbyistes, les « bons » et les « mauvais ». Comme ils ne se reconnaissent pas comme des lobbyistes, comment pourraient-ils se catégoriser ainsi? Par ailleurs, quelles sont les similitudes entre une compagnie pétrolière et un organisme d'aide aux personnes immigrantes? C'est la question que nous posons lorsque nous demandons l'exclusion des organismes d'action communautaire du projet de loi. Mais pour l'AQL, la finalité des organismes d'action communautaire serait la même que celle d'une grande entreprise lorsqu'ils ont à rencontrer les décideurs.

Et pourtant, l'AQL a déjà eu l'occasion, lors d'une rencontre avec des représentantes du RQ-ACA qu'elle avait d'ailleurs elle-même sollicitée, de prendre connaissance de la spécificité des organismes d'action communautaire. Les représentants de l'AQL avaient semblé, à ce moment, avoir bien saisi que l'influence exercée par ces regroupements de citoyens-nes pour améliorer le sort des populations n'était pas de même nature que celle déployée pour obtenir des subventions, changements de lois, etc. au profit d'entreprises privées.

Il semble que cette mise au point n'ait pas eu d'impact sur les interventions publiques de l'AQL. Nous avons plutôt l'impression que son président, M. Santerre, a créé lui-même de nouvelles catégories (les bons et les méchants lobbyistes) afin de pouvoir se servir des OSBL pour redorer l'image des lobbyistes auprès de la population. Un sondage CROP effectué à la demande de l'Association des lobbyistes du Québec au printemps 2015 démontre d'ailleurs que 71 % des répondants avaient une opinion assez ou très défavorable des lobbyistes.

Monsieur Santerre affirme qu'advenant le cas où les OSBL seraient exclus de la loi, cette dernière serait bonne pour la poubelle puisqu'il est fondamental que tout le monde soit visé par la future loi. Pourquoi l'AQL tient tant à ce que les représentations politiques que peuvent faire les organismes communautaires soient régies par la loi sur le lobbyisme? N'y a-t-il pas assez d'éléments qui justifient une réforme de cette loi en dehors de cette disposition? Il nous semble que l'actualité parle d'elle-même ces temps-ci. L'Association québécoise des lobbyistes devrait mettre ses énergies à faire bonifier les pouvoirs du commissaire plutôt que de prendre du temps à faire du lobbyisme contre les organismes communautaires.

Elle aurait aussi intérêt à se joindre au RQ-ACA pour exiger que la loi actuelle soit tout simplement appliquée auprès des vrais lobbyistes, en particulier par certains ministres, comme Sam Hamad, qui n'ont même pas eu le réflexe de vérifier si une entreprise est inscrite au Registre des lobbyistes. Quand on sait que seulement 1 % des entreprises sont inscrites à ce registre, il reste beaucoup de travail à faire...

Claudelle Cyr, présidente  
Réseau québécois de l'action communautaire autonome

*Interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome, le RQ-ACA regroupe 57 regroupements nationaux rejoignant plus de 4 000 organismes d'ACA à travers le Québec, lesquels interviennent sur une multitude de problématiques.*

Pour informations : Céline Métivier, 514-845-6386 (bureau), 438-397-9107 (cell.), [info@rq-aca.org](mailto:info@rq-aca.org).